

**Commission agence régionale de santé  
Conseil départemental de Tarn-et-Garonne  
appel à projets capacité des établissements médicaux sociaux  
Arrêté portant désignation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,  
Vu les règles régissant la commission prévoyant la présence du président du Conseil départemental et de conseillers départementaux,  
Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter ainsi que les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein de la commission,

*Arrête*

**Article 1er-** La représentation du Département au sein de la commission agence régionale de santé Conseil départemental de Tarn-et-Garonne – appel à projets capacité des établissements médicaux-sociaux est assurée par :

- M. GONZALEZ José, Vice-président du Conseil départemental, représentant le Président du conseil départemental.

*La suppléance sera assurée par Mme BOURDONCLE Catherine, Vice-présidente du Conseil départemental,*

- Mme SINOPOLI Nadine, conseillère départementale,

*La suppléance sera assurée par Mme DUCASSÉ Patricia, Conseillère départementale,*

- Mme NÈGRE Marie-Claude, Vice-présidente du Conseil départemental,

*La suppléance sera assurée par M. BEQ Jérôme, Vice-président du Conseil départemental,*

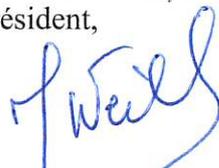
**Article 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera mentionné dans l'arrêté fixant la composition de la commission.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban.

Le 1.4 SEP. 2021

Le Président,



Michel WEILL